

### 3. Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de rétractation reçue plus de 10 jours avant le début de la formation, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque de caution sera encaissé par la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

### 4. Conditions particulières / Annulation de l'action de formation

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler l'action de formation, en cas d'inscriptions insuffisantes pour en assurer le financement. Dans ce cas, aucune facturation ne sera appliquée, et la Chambre d'Agriculture s'engage à informer l'entreprise, ainsi que les stagiaires dès que la décision d'annulation sera prise.

### 5. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

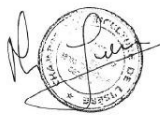
Fait en double exemplaire à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Le contrat doit être daté par le dernier signataire et signé des 2 parties

Le stagiaire (Nom Prénom) \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Pour le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère et par délégation, Philippe GUERIN, Directeur

Signature et cachet



SUP GSC ENR 1 N 22.07.11

### Vos attentes

#### 1) Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non  Oui, laquelle et quand ? \_\_\_\_\_

#### 2) Quelles sont vos attentes quant à ce stage (au plan professionnel, personnel) ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

#### 3) Souhaitez-vous aborder des points précis durant votre formation ?

Thèmes abordés en stage	Précisez votre demande
Technique	_____ _____
Economique	_____ _____
Organisation	_____ _____
Autre : _____	_____ _____

#### 4) Vous avez eu connaissance de ce stage par :

La presse agricole  Internet  Le bouche à oreille  Notre catalogue  Un conseiller  Autre \_\_\_\_\_

#### 5) Avez-vous des remarques ou des attentes par rapport à notre offre de formation ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

OPE FOR ENR 5R 19.11.15



## Je crée une activité de transformation fromagère

**Productions  
fermières**  
**2 jours Visites  
d'exploitation : prévoir  
équipement adéquat**

***Vous avez l'intention de réaliser de la transformation fromagère dans le cadre de votre installation ou dans le cadre du développement de votre exploitation... Ce stage éclairera votre raisonnement pour valider votre projet.***

### Objectifs pédagogiques

Mesurer la pertinence de la création d'un atelier de transformation fromagère en prenant en compte les spécificités de la filière fromagère locale.

Analyser les critères de réussite d'une installation ou de création en production fromagère : compétences technologiques et sanitaires, investissements, temps de travail, choix des modes de commercialisation ...

Échanger avec d'autres porteurs de projets et des producteurs fermiers fromagers.

### Public concerné

Tous porteurs de projet en transformation fromagère.

### Programme

Les particularités de la transformation du lait cru : qualité et hygiène.

Les premiers pas en transformation lactique.

La conception des ateliers et la gestion des effluents.

La commercialisation.

L'organisation du travail.

### Méthodes pédagogiques

Apports et échanges à partir des projets des stagiaires.

Visites d'exploitation et témoignages. **Prévoir l'équipement nécessaire.**

***Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de la formation.***

Le + de cette formation  
**Visite et témoignage pour se confronter aux exigences techniques et pratiques d'une fromagerie**

**Dates**  
**6 et 23 novembre 2018**

**Horaires**  
09h00 à 17h00

**Lieu**  
J1 Matin : Salle du Conseil municipal Monestier de Clermont  
J1 Après-midi : Chez Sophie Clot-Godard – Rif Clar 38650 Saint Andéol  
J2 : GAEC la Ferme des Maquis – 165 ruote des Maquis 38400 St Martin d'Hères

**Prix**  
Ayant droit Vivea : Adhésion : 30 €, valable du 01/09/2018 au 31/08/2019 sous réserve du crédit VIVEA disponible  
Autre public : 392€

**Responsable de stage**  
Frédérique FORT  
Chambre d'agriculture de l'Isère

**Intervenant(s)**  
Véronique Gitton, Conseillère spécialisée en transformation fromagère CDA 38

**Contact**  
Claire Chabert-Mestdagh  
04 76 30 89 83

OPE FOR ENR 2R 19.11.15

FORMEZ-VOUS !

Bénéficiez du crédit d'impôt formation !

Vous êtes chef d'exploitation imposé au bénéfice réel ?  
La loi d'août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises a instauré un crédit d'impôt formation bénéficiant aux entreprises imposées d'après leur bénéfice réel ou exonérées.

Ce crédit est égal au nombre d'heures passées en formation par le chef d'exploitation X taux horaire du SMIC, plafonné à 395,20€ (soit 40 heures par année civile).

Exemple : 14 heures de stage (2 jours), votre crédit d'impôt sera de :  
9,88\* € X 14 h = 138,32 €  
\*9,88€ = taux horaire du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Conservez les justificatifs liés aux stages que vous avez suivis (Attestation de fin de formation et facture acquittée) et pensez à joindre le formulaire spécial à votre déclaration de revenus.

Contact :

MISSION FORMATION

Véronique Didier  
Chambre d'Agriculture de l'Isère  
Tel : 04 76 20 68 20  
Mail : mission.formation@isere.chambagri.fr

Faites-vous remplacer à coûts réduits !

Vous vous absentez pour participer à des formations ?

Faites vous remplacer à coût réduit, dans les 3 mois suivant le stage.



Contact :

SERVICE DE REMPLACEMENT  
FEDERATION DEPARTEMENTALE ISERE

Pascale Calegari  
Tél : 04 76 93 79 56  
mail : fdsr38@isere.chambagri.fr

Vous satisfaire, notre priorité !

La Chambre d'Agriculture est certifiée pour ses activités de conseil et de formation depuis novembre 2012.



Nos engagements de service :

- L'ECOUTE : proche pour mieux vous comprendre
- LA REACTIVITE : pour garder une longueur d'avance
- L'EFFICACITE : des prestations pertinentes au bon moment
- L'EXPERTISE : une large palette de compétences
- LA CLARTE DES INFORMATIONS : pour une relation en toute confiance
- L'ETHIQUE : des valeurs pour le respect de vos intérêts

www.afnor.org  
Conseil-Formation

Retrouvez nous sur internet et sur smartphone !

www.isere.chambres-agriculture.fr

Les stages proposés par la Chambre d'agriculture de l'Isère sont financés avec le concours de :



Retrouvez-nous sur smartphone en flashant le code



Suivez notre actualité sur notre page Facebook

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Contrat de Formation Professionnelle (Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais

A renvoyer **avant le 29 octobre 2018** à l'attention de Claire Chabert-Mestdagh, **Chambre d'Agriculture de l'Isère 36 route de Ponnosnas 38350 LA MURE**

Je soussigné (e) :  Madame  Monsieur

Nom, prénom\* \_\_\_\_\_

Adresse complète\* \_\_\_\_\_

CP\* \_\_\_\_\_ COMMUNE\* \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Tél\* \_\_\_\_\_ E-mail\* \_\_\_\_\_

\*Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage

M'inscris à la formation intitulée « Je crée une activité de transformation fromagère »

Date(s) du stage : 6 et 23 novembre 2018 Durée : 2 jours Horaires : 09h00 à 17h00 Lieu(x) : J1 Matin : Salle du conseil municipal Mairie 38650 Monestier de Clermont J1 Après-midi : chez Sophie Clot-Godard - Rif Clar 38650 Saint Andéol J2 : GAEC La Ferme des Maquis - 165 route des Maquis 38400 Saint Martin d'Hères  
Personne contact : Fréférique FORT, responsable de stage. Tél : 04 76 20 67 39

Formation organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Isère, 40 Avenue Marcellin Berthelot, 38000 GRENOBLE. Numéro de déclaration d'activité : 8238P002038 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

**1. Les dispositions financières sont les suivantes (cochez la case correspondante)**

Les frais de déplacement d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant.

**En cas de première inscription à un stage de la Chambre d'Agriculture sur la période du 01/09/2018 au 31/08/2019**, joindre au contrat le règlement de votre adhésion par chèque libellé à l'ordre de « Monsieur l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Isère ». Un courrier de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation, avec le programme détaillé.

Vous êtes **ayant droit Vivea** (Chef d'exploitation, aide familial selon statut MSA, cotisant solidaire, conjoint collaborateur selon statut MSA, inscrit au PAI),  **votre participation est gratuite suite à l'envoi d'un chèque d'adhésion de 30 € valable du 01/09/18 au 31/08/19, sous réserve du crédit VIVEA disponible.**

Vous êtes **salarié (agricole ou autre)**, prenez contact avec notre service formation au 04 76 20 68 20 pour connaître les conditions financières

Vous êtes **retraité agricole, particulier ou dans une autre situation**, votre participation est de € net au titre des coûts pédagogiques.

**2. Interruption du stage :**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, aucune pénalité ne sera appliquée.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le chèque de caution sera encaissé par la Chambre d'Agriculture de l'Isère. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.